

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 AVRIL 2019**

Délibération : **N° 2019-04- 60**
 OBJET : **DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC - RUE DE LA LOEUF**
 Nomenclature : **3.5.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Absents : 27

Votants : 2

Délibération comportant :

Annexe : 2019 04 60 -
 ANNEXE Déclassement
 domaine public - rue de la
 Loeuf.pdf

Le un avril deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt deux mars deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENEC

Les membres ayant donné un pouvoir :

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Hélène JALIN donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Les membres absents : Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON

Rapporteur : Monsieur Alain ROYER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1311-1 et suivants et L 2241-1,

Vu la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II (journal officiel du 10 décembre 2004) modifiant l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que l'emprise concernée, dont le plan est annexé, n'a pas de fonction de circulation ou de stationnement, et qu'une enquête publique n'est donc pas nécessaire,

Considérant la présentation faite en commission Aménagement en date du 20 mars 2019,

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Nantes (RD 537), une négociation foncière a eu lieu avec M. ROBIN et Mme LODE, propriétaires du 1-3 rue de la Loeuf, afin de réaliser un ouvrage de soutènement communal et de redresser la sortie de la rue de la Loeuf sur la rue de Nantes.

L'annexe de l'habitation située sur la parcelle AH n°160 qui soutenait jusqu'alors la voie a fait l'objet d'une démolition afin de permettre la réalisation de l'ouvrage de soutènement

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20190401-2019-04-60-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2019
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

Il est proposé de réaliser un échange foncier avec M. ROBIN et Mme LODE, propriétaires des parcelles AH 161 à 164.

D'une part, M. ROBIN et Mme LODE ont pris en charge l'enlèvement de la toiture amiantée de l'annexe et cèdent à la commune une partie de la parcelle AH 160 soit environ 25 m².

D'autre part, la commune de Treillières cède à M. ROBIN et Mme LODE une partie du domaine soit environ 167 m², située entre l'habitation et l'ouvrage de soutènement.

Pour procéder à cet échange foncier, il est nécessaire d'engager le déclassement du domaine public identifié sur le plan en annexe.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'AUTORISER le déclassement du domaine public situé rue de la Loeuf ;

- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires en vue de la réalisation de cette opération.

Délibération adoptée par 21 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 0.

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Pour extrait conforme.

Treillières, le 01 avril 2019
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20190401-2019-04-60-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019